



**AVIS PUBLIC**  
**concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des employés**  
**de la MRC du Rocher-Percé**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ qu'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le projet de règlement numéro 321-2019 relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux employés de la MRC du Rocher-Percé a été présenté à la séance ordinaire du 27 novembre 2019 et que, lors de cette même séance, un avis de motion a été donné voulant qu'à une séance ultérieure soit adopté ledit règlement.

Résumé du projet de règlement numéro 321-2019 :

Le projet de règlement numéro 321-2019 relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux employés de la MRC du Rocher-Percé abroge et remplace le règlement 278-12 portant sur le même objet. Le projet de règlement concerne notamment les conflits d'intérêts, les avantages, la discrétion et la confidentialité, l'utilisation des ressources matérielles et services de la MRC, l'obligation de loyauté, le respect des personnes, la sobriété et les règles d'après-mandat.

Ce projet de règlement sera présenté pour son adoption à la séance ordinaire du conseil de la MRC du Rocher-Percé, le mercredi 11 décembre 2019, à 19h00, au bureau de la MRC, situé au 129, boulevard René-Lévesque Ouest, à Chandler. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la MRC aux heures normales d'ouverture.

***Donné à Chandler, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an 2019 (28-12-2019)***

Mario Grenier  
Directeur général et secrétaire-trésorier